



Colloque 2019 du Centre d'Alembert

Centre Interdisciplinaire d'Étude de l'Évolution des Idées, des Sciences et des Techniques
Université Paris-Sud/Paris-Saclay, Orsay

LA SÉLECTION DANS LE MONDE ACADÉMIQUE : PRATIQUES, IMAGINAIRE ET RATIONALITÉ



Présentation du colloque

De *Parcoursup* aux frais d'inscription, en passant par les concours et les financements sur projet, les mécanismes de sélection dans le monde académique sont multiples et omniprésents et leurs justifications variées, entre contraintes financières et promotion de l'excellence. La sélection semble découler naturellement d'une compétition inévitable pour une ressource limitée. L'organisation du monde académique et ses évolutions ne doivent-elles s'interpréter que comme un système de mise en compétition et de procédures de sélection ? Les procédures de sélection sont-elles neutres ou produisent-elles un tri orienté et des normes cachées sous couvert d'égalité de traitement ? D'où viennent les catégories et les critères qui fondent l'apparente légitimité de nos évaluations, de nos concours et de nos hiérarchies ?

A travers des analyses historiques, sociologiques, économiques et philosophiques des différentes dimensions du monde académique, nous essayerons de comprendre ce qui relève de contraintes, de choix rationnels ou de la colonisation de notre imaginaire par des constructions sociotechniques (algorithmes, règles budgétaires, indicateurs quantitatifs, etc.).

Après avoir questionné la notion de sélection, dans plusieurs domaines et du point de vue de plusieurs disciplines lors de séminaires itinérants en biologie, en exploration spatiale, en informatique, en sciences de l'éducation, en science et techniques des activités physiques et sportives durant l'année 2018-2019, nous proposons lors de ce colloque de nous interroger sur la manière dont la sélection influence nos organisations et nos activités professionnelles.

David FLACHER

Professeur à l'Université Technologique de Compiègne et membre du collectif de recherche Approches Critiques et Interdisciplinaires des Dynamiques de l'Enseignement Supérieur (acides.hypotheses.org)

Le financement de l'enseignement supérieur, outils de sélection ou d'émancipation ?

Résumé

En augmentant les frais d'inscription à l'Université pour les étudiants extra-communautaires à la rentrée 2019, le gouvernement a rendu visible les enjeux autour du financement de l'enseignement supérieur. Depuis une quinzaine d'années pour la France, davantage à l'international, des économistes promeuvent les frais d'inscription comme outils de sélection à l'entrée dans le supérieur. Sélection des étudiants, mais aussi financiarisation de l'enseignement supérieur puisque ces frais seraient financés à crédit et pensés comme un investissement en capital humain.

À rebours de ce schéma de financement par capitalisation, nous proposons un mode de financement par répartition, par analogie avec celui des retraites, qui permettent l'accès à un supérieur de qualité pour le plus grand nombre, dans une dynamique émancipatrice plutôt que d'asservissement par la dette étudiante.

Table des matières

I. Introduction.....	4
I.1 Faut-il promouvoir un enseignement supérieur gratuit ou marchand ?	4
I.2 Trois grandes tendances dans la transformation de l'enseignement supérieur	4
1. Diversité des modèles d'enseignement.....	5
1.1 Modèle Libéral.....	6
1.2 Modèle Conservateur	6
1.3 Modèle Social-Démocrate	7
2. Logique de marchandisation.....	7
2.1 Augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur en France : Plan « Bienvenue en France »	7
2.2 Exonérations des frais d'inscriptions ?	8
2.3 Chute des candidatures	8
2.4 Logique de marchandisation... bel et bien « en marche » en France.....	9
2.5 MacronLeaks	10
3. Critique des logiques de marchandisation.....	11
3.1 La capitalisation : vecteur de financements ?	11
3.2 La capitalisation : vecteur d'équité ?.....	12
3.3. La capitalisation : vecteur d'efficacité ?	13
4 Perspectives pour un enseignement gratuit et émancipateur : une éducation par répartition.....	15
4.1 Un volet « service public »	15
4.2 Un volet « protection sociale ».....	15
4.3 Vecteur de financement de l'ES.....	16
4.4 Quel financement ?	16
5. Conclusion.....	16

[Temps = 00 minutes et 32 secondes]

Le financement de l'enseignement supérieur, outils de sélection ou d'émancipation ?

I. Introduction

I.1 Faut-il promouvoir un enseignement supérieur gratuit ou marchand ?

Merci aux organisateurs de m'avoir invité. Je vais essayer de remplacer, avec le plus d'élégance possible, Hugo Harari-Kermadec et de jouer [sa] doublure, même si j'ai raté deux fois le concours de Polytechnique. Mais c'est peut-être finalement une « chance ». Donc il se trouve qu'il m'a donné le thème qui ne m'a pas totalement étonné : « Le financement de l'enseignement supérieur, outils de sélection ou d'émancipation ? ». Moi j'aurais peut-être pris « le marché comme outil de sélection ou d'émancipation ? » et donc posé peut-être la question en ces termes : « Faut-il promouvoir un enseignement supérieur gratuit ou marchand ? », c'est-à-dire au fond, autour de cette question qui soulève des enjeux théoriques et évidemment une brûlante question d'actualité, la question du financement de l'enseignement supérieur, en partie par des mécanismes marchands, mais aussi le rôle du marché en lien avec les attentes du marché du travail, de l'éducation en lien avec les attentes du marché du travail et donc, au fond, l'éducation pensée comme outil de valorisation du capital humain, de création puis de valorisation du capital humain ou bien comme outil d'émancipation.

[Temps = 1 minutes et 55 secondes]

I.2 Trois grandes tendances dans la transformation de l'enseignement supérieur

Cette question de la place du marché dans l'enseignement supérieur et dans son financement s'inscrit dans un contexte avec trois grandes tendances, un peu longues, qu'on peut mentionner:

- une première tendance qui est celle de **la massification** de l'enseignement supérieur avec un accroissement quantitatif de la population étudiante depuis les années 60 extrêmement importante, on peut le voir sur ce schéma.
- une deuxième tendance, aussi assez importante, qui est celle de **la globalisation** ; on a un nombre croissant d'étudiants en mobilité, donc aussi une logique de mobilité accrue du capital humain puisque c'est l'une des explications de cette mobilité — vous pourrez reprendre les chiffres, je ne vais pas entrer dans les détails, c'est simplement pour rappeler quelques tendances — et qui conduit au développement, à cette massification, dans un contexte économique qui a beaucoup changé depuis les années 60, et de globalisation qui conduit à une logique de concurrence. On voit se développer un certain nombre de logiques de concurrence qui consistent à la fois à penser l'éducation comme un service

marchand et un élément d'insertion dans le marché, dans l'économie de la connaissance.

Le développement de cette logique marchande s'est fait à travers un processus long, progressif. Le processus de Bologne est un exemple assez intéressant puisqu'à travers l'uniformisation, l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur, et en particulier la mise en place de ces crédits ECTS [European Credits Transfer System – Système Européen de Transfert et d'accumulation de Crédits], [il] va permettre à la fois — c'est le volet sympathique de l'affaire, — de pouvoir se déplacer facilement et d'acquérir des crédits dans différents pays et d'être aussi à l'origine de la **mise en place d'un marché** de l'enseignement supérieur.

De la même manière, on voit se développer une autonomisation des établissements avec une montée en puissance du nouveau management public et des politiques industrielles dans l'enseignement supérieur qui sont à la fois horizontales et verticales, verticales parce qu'elles vont se concentrer sur des secteurs d'activité en particulier, et horizontales parce que la logique de mise en place de ces politiques est purement concurrentielle avec les fameux appels ANR, le programme d'investissements d'avenir, etc.

Ce que je voudrais aborder dans le cadre de cet exposé, c'est d'abord rappeler qu'il existe encore aujourd'hui une certaine diversité des modèles d'enseignement supérieur dans le monde, ensuite parler du fait que la marchandisation se développe aujourd'hui en France assez rapidement, faire une critique de cette marchandisation et enfin proposer une perspective pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur. Et je reprends donc là, en dehors du fait que je vais rajouter tout ce qui s'est passé récemment avec le plan "Bienvenue en France", un certain nombre des éléments qui ont été publiés dans ce livre « *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur* » du collectif ACIDES, (ACIDES = Approche Critique et Interdisciplinaire Des Dynamiques de l'Enseignement Supérieur).

[Temps = 5 minutes et 08 secondes]

1. Diversité des modèles d'enseignement

Commençons simplement par rappeler qu'il existe différents modèles d'enseignement supérieur dans le monde. On a essayé de faire une classification évidemment forcément critiquable. C'est Léonard Moulin qui a fait ce travail et classé les systèmes d'enseignement supérieur en trois grandes catégories, une catégorie qu'il a appelée la « catégorie sociale-démocrate », une « catégorie libérale » et une « catégorie des systèmes d'enseignement conservateurs ». Je vais passer sur les systèmes de protection sociale avec lesquels on peut faire un parallèle. Les systèmes sociaux-démocrates qui sont plutôt les systèmes des pays nordiques : Danemark, Finlande, Norvège, Suède, sont des systèmes dans lesquels l'investissement dans l'éducation est d'abord un investissement social au moyen d'investissements publics relativement importants [et] d'investissements privés, en tout cas à titre individuel, des familles relativement faible, en général il n'y a pas

de frais d'inscription, et des bourses qui peuvent être relativement importantes. J'y reviendrai.

[Temps = 6 minutes et 10 secondes]

1.1 Modèle Libéral

On a à côté de cela des systèmes plutôt à l'anglo-saxonne : Australie, Canada, Chili, États-Unis, Japon, etc, qui sont des systèmes dans lesquels, au contraire, l'investissement dans l'éducation est d'abord considéré comme un investissement individuel. Chaque individu investit dans son capital humain qu'il conviendra de rentabiliser dans un deuxième temps. Évidemment, cette logique veut que l'étudiant paye son éducation, en tout cas une partie significative, [ce qui] conduit à des taux d'endettement relativement élevés, parfois même très élevés, et des systèmes d'accompagnement qui peuvent être des bourses, mais en fait relativement peu, et surtout des prêts à remboursement contingent dans un certain nombre de pays pour favoriser cet endettement et [le] rendre plus facile. J'y reviendrai là aussi rapidement un peu plus tard.

[Temps = 7 minutes et 05 secondes]

1.2 Modèle Conservateur

On a aussi des modèles qu'on pourrait [qualifier] d' « intermédiaires » qui sont entre ces deux modèles, social-démocrate et libéral, et que l'on a appelés « conservateurs », comme ceux de l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, dans lesquels les frais d'inscription et les bourses vont être relativement faibles. On constate, c'est assez intéressant, que les taux d'accès à l'enseignement supérieur dans le système social-démocrate comme dans le système libéral sont relativement élevés, alors que, dans le système conservateur, le taux d'accès comme de réussite est plutôt faible. Cela peut quand même interroger. On a un système d'investissement social dans l'éducation, un système d'investissement individuel dans l'éducation, qui donne des résultats qui semblent bons si l'on regarde simplement le taux d'accès, mais qui, en réalité, si l'on creuse un peu plus loin, va aboutir évidemment à des parcours qui sont très différents et des choix de scolarité qui vont être très différents dans un cas ou dans l'autre. Et lorsqu'on s'intéresse aux pays qui sont intermédiaires, ces pays de modèle conservateur, on voit qu'ils ont tendance à évoluer en général plutôt vers le modèle libéral que vers le modèle social-démocrate qui est de plus en plus déstabilisé. Pour donner quelques chiffres : au Royaume-Uni, les frais en licence, en *Bachelor*, sont relativement élevés avec un plafond maintenant d'un peu plus de 9 000 livres par an. Ce plafond est presque toujours choisi par les universités, en Angleterre, parce que la logique veut que si ces universités décidaient de mettre des frais d'inscription plus faibles, elles seraient considérées comme moins bonnes. À partir du moment où l'on rentre dans une logique où le prix de l'éducation est un signal de qualité, toutes les universités préfèrent coller au plafond. Ce sont des systèmes qui conduisent à une dette très élevée : 44 000 livres en moyenne par étudiant à la fin des études et à des bourses qui sont quasi inexistantes. Elles ont été mises en place au début, lorsque les frais d'inscription augmentaient en Angleterre, avec comme argument : « des étudiants méritants mais de classe sociale défavorisée

pourront avoir accès à ces bourses ». En fait, ces bourses, les fameuses « maintenance grants » ont été carrément supprimées au 1er janvier 2016. Donc on est bien dans une logique où l'éducation va être un investissement ; on va emprunter de l'argent à la banque et on va pouvoir, avec cet argent, investir dans la constitution de son propre capital humain.

[Temps = 9 minutes et 53 secondes]

1.3 Modèle Social-Démocrate

Inversement, le Danemark est un système où les études sont gratuites, où les prêts peuvent être accordés à titre complémentaire, mais chaque étudiant reçoit une bourse qui va de 400 à 800 euros par mois et tous les étudiants reçoivent cette bourse, cette allocation d'autonomie. Je ne vais pas vous décrire le cas français : on a des frais d'inscription relativement faibles à l'université mais qui sont en train petit à petit de croître et qui ont crû déjà pas mal dans un certain nombre d'institutions de l'enseignement supérieur, avec des bourses qui sont relativement faibles et des exonérations fiscales pour les foyers les plus aisés qui sont relativement importantes.

[Temps = 10 minutes et 40 secondes]

2. Logique de marchandisation

2.1 Augmentation des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur en France : Plan « Bienvenue en France »

Tout cela m'amène à dire quelques mots de la logique de marchandisation qui se met en place, qui est bel et bien en marche en France. Donc finalement, je suis en train de décrire une France qui bascule de son modèle conservateur qui était moyennement satisfaisant, vers un modèle libéral qui ne le sera pas forcément davantage.

Le plan « Bienvenue en France » vous en avez tous entendu parler ; le 19 novembre 2018, le gouvernement a annoncé cette augmentation des frais d'inscription à 2 770 euros en licence, 3 770 euros en master pour les étudiants extracommunautaires, évidemment compensée par des bourses beaucoup plus nombreuses, 21 000 bourses au mérite qui sont promises pour 500 000 étudiants concernés — en terme de compensation, ça s'arrête là — avec l'objectif de mieux accueillir les étudiants dans l'enseignement supérieur, ces étudiants venant de pays non européens. On le verra, cet argument qui veut qu'il n'y ait pas assez de finances publiques pour financer l'accueil et qu'en demandant un peu d'argent, voire beaucoup d'argent, aux étudiants, on pourra mieux les accueillir. Je vais essayer un peu plus tard de battre cet argument en brèche.

Au 24 février 2019, il y a eu quand même une petite concession — et on pouvait se douter que cette concession arriverait —, celle de garder et de maintenir le

niveau des frais d'inscription pour les doctorats inchangé. A priori, tous les pays du monde, parce que ce sont des acteurs de la recherche, ont gardé quand même des frais d'inscription bas et malgré une opposition institutionnelle relativement forte — il y a eu un vote « contre » de quasiment tout le CNESER [Conseil National Enseignement Supérieur Et de la Recherche] et énormément d'acteurs, de dirigeants de l'enseignement supérieur, se sont opposés à cette mesure de manière d'ailleurs assez inattendue pour moi, parce qu'en coulisses, un certain nombre d'acteurs semblaient être plus favorables qu'ils ne l'avaient exprimé, probablement parce que leur base n'était vraiment pas d'accord avec cette politique. En tout cas, il y a eu une opposition importante à ces frais d'inscription mais le décret a finalement été publié, le dimanche de Pâques 21 avril, en catimini, alors qu'évidemment tout un tas d'autres éléments occupaient l'actualité.

[Temps = 13 minutes et 02 secondes]

2.2 Exonérations des frais d'inscriptions ?

Pour essayer d'atténuer la mesure, en tout cas de prétendre atténuer la mesure, il y a non seulement ce tout petit quota de bourses par rapport à la population visée, mais également la capacité d'exonérer 10% des étudiants. Simplement, cette exonération de 10% des étudiants à laquelle l'université a droit hors boursiers est un leurre si l'on regarde le taux d'étudiants concernés à Paris-Saclay, — c'est Hugo [Harari-Kermadec] qui m'a donné les chiffres mais je le crois — 30% d'étudiants dans les diplômes de la COMUE [COMmunauté d'Université et d'Établissements de Paris-Saclay], 8% à [l'Université] Paris-Sud, on est dans une logique où même ces modalités d'accompagnement ne permettront pas de remettre en cause le fond de la mesure. Hugo avait également fait un tableau intéressant en disant : les universités peuvent décider cette année d'exonérer l'ensemble des étudiants étrangers qui arrivent à l'université, mais évidemment, par accumulation d'année en année de ces exonérations, on arrivera très vite au-delà des 10 % d'étudiants à exonérer, ce qui rendra la chose impossible. Aucune université ne serait en mesure d'exonérer l'ensemble des étudiants sur l'ensemble de la période.

[Temps = 14 minutes et 18 secondes]

2.3 Chute des candidatures

Cela a des conséquences non négligeables. Si l'on prend les chiffres de mars 2019, il y avait beaucoup moins de candidatures sur *Parcoursup* provenant des pays extra européens et parfois beaucoup moins dans certains établissements. Quand on regarde de près, c'est assez étonnant, ce sont des écoles d'ingénieurs qui ont les taux de réduction de candidatures extra européennes les plus importants. Je crois que c'est à Centrale [avec] -58%. Il y a un vrai effet de ces frais d'inscription sur les candidatures d'étudiants extracommunautaires.

En Suède, par comparaison, une réforme similaire a été mise en place uniquement pour les étudiants extra européens ; on a constaté, l'année de mise en place, 80% de candidatures en moins et 8 ans après cette réforme, on n'est pas arrivé à compenser la baisse en question. Les chiffres sont un peu remontés mais on est

loin d'avoir de nouveau le même nombre d'étudiants extracommunautaires qu'[on avait] avant 2011.

[Temps = 15 minutes et 31 secondes]

2.4 Logique de marchandisation... bel et bien « en marche » en France...

La logique de marchandisation est bel et bien en marche en France. On a un supérieur payant qui est en pleine croissance avec 500 000 étudiants qui payent assez cher leurs études. Selon la Cours des comptes, la population étudiante se décompose en trois : 40 % de boursiers sur critères sociaux, 40 % d'inscrits au tarif national et 20 % d'étudiants qui vont payer très cher, en milliers d'euros, leurs études. Dans les écoles privées, les effectifs ont doublé depuis 2000 ; ils ont atteint 200 000 étudiants. Les frais moyens en école de commerce sont de 10 000 euros par an et on a une multiplication des frais d'inscription dans les écoles d'ingénieurs.

Cette hausse s'est faite graduellement, par type d'école, et puis par toute une série d'expérimentations. Les expérimentations sont une manière de saucissonner la réforme, de saucissonner l'introduction des frais d'inscription pour que cette introduction soit moins douloureuse, et surtout ne coalise pas l'ensemble des étudiants et ne les mette pas dans la rue. C'est très présent dans les discours politiques, même dans les discours off politiques, puisque vous avez certainement entendu parler des *MacronLeaks*,^{1,2} qui ont révélé un certain nombre d'échanges au sein de la campagne d'Emmanuel Macron. Cette crainte de voir les étudiants dans la rue est bien réelle et c'est une des raisons pour laquelle on va saucissonner la réforme. Une manière de saucissonner — mais on saucissonne depuis longtemps —. Dauphine devient grand établissement en 2004, peut officialiser une sélection à l'entrée et met en place des frais d'inscription à 4 000 euros par an à partir de la promotion 2010-2011 dans un certain nombre de masters de l'établissement. On observe que Dauphine a effectivement bénéficié de moyens supplémentaires, — j'en parlerai un tout petit peu après —. Mais évidemment Dauphine, dans un contexte où les dotations de l'État ne vont pas baisser et où les CSP +++ [Catégories Socio-Professionnelles supérieures ; les plus fortes rémunérations] sont particulièrement présentes à Dauphine, peut effectivement lever un certain nombre de fonds pour l'université. On a fait un article économétrique³ avec Hugo Harari-Kermadec et Léonard Moulin pour montrer que l'introduction de ces frais d'inscription avait eu un effet de renforcement de la ségrégation sociale mais, qu'en revanche, n'avait pas amélioré les résultats des étudiants, leur taux de réussite, ce qui est pourtant, en général, annoncé comme l'une des vertus des frais d'inscription, j'y reviendrai un peu plus tard.

[Voici] en gros l'idée : vous mettez en place des frais d'inscription, les étudiants vont faire un effort surtout [pour] éviter de redoubler et donc réussir au mieux. Ce

¹ <https://wikileaks.org/macron-emails/>

² <https://fr.wikipedia.org/wiki/MacronLeaks>

³ L. Moulin, D. Flacher, H. Harari-Kermadec - Tuition fees and social segregation: lessons from a natural experiment at the University of Paris 9-Dauphine *Applied Economics*, V.48, issue 40, pages 3861-3876, 2016

n'est pas ce qu'on constate lorsqu'on étudie de manière un peu fine les choses. Et ensuite ce qu'on observe à Dauphine, mais ce qu'on observera probablement dans l'ensemble du pays, c'est une extension de ces frais d'inscription à la fois horizontale et verticale, horizontale parce que ça va toucher des populations de plus en plus larges et verticale parce qu'on va monter les frais d'inscription. Donc horizontale à Dauphine, ça ne touche pas tous les masters mais presque tous aujourd'hui, et verticale, les frais sont passés de 4 000 à 6 000 Euros. Si l'on prend le cas de Sciences Po, on est passé de frais d'inscription de 500 euros en 2004, à 13 500 en 2018. Donc là, la verticalité est assez claire, et cette verticalité et cette horizontalité, on peut les mesurer aussi à travers l'analyse des écoles d'ingénieurs publiques de 3 500 euros à CentraleSupélec, Télécom Paris 2600 euros pour les européens, 4 600 pour les non européens, aux Ponts et Chaussées entre 2 800 et 5 700 euros, et je ne parle pas ici du cas du fameux *Bachelor* de Polytechnique. On parlait de Polytechnique tout à l'heure, — mais c'est quand même un truc complètement hallucinant —, vous avez un *Bachelor* à 13 000 euros alors que Polytechnique a en plus bénéficié de fonds absolument démesurés du Ministère de la Défense pour mettre en place ce *Bachelor*.

[Temps = 19 minutes et 29 secondes]

2.5 MacronLeaks

Donc on est dans des logiques de développement d'une concurrence sur lequel même les écoles d'ingénieurs publiques, celles qui étaient le parangon de l'excellence à la française, des grands corps d'État, se lancent dans la course aux marchés internationaux. Il faut dire que, sur ce sujet, Polytechnique avait un tout petit peu de retard. Et si l'on observe ce qui se dit dans les *MacronLeaks*, — je ne vais pas vous [les] lire tous — Thierry Coulhon, actuellement conseiller d'Emmanuel Macron, [dans un] mail qui a été échangé en janvier 2017, donc pendant la campagne, dit : « *J'insiste sur une approche par expérimentation et incitation qui commence par les grands regroupements, les plus mûrs pour l'évolution. Une loi globale cristalliserait les oppositions.* » Je ne suis pas en train d'inventer quelque chose, on l'avait écrit bien avant, mais c'est toujours bien d'avoir confirmation par les acteurs des politiques eux-mêmes. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails.

Sur ces *MacronLeaks*, vous avez peut-être entendu parler d'une note de Robert Gary-Bobo que je vous encourage franchement à lire, elle est maintenant disponible à peu près partout et je crois qu'il en a officiellement reconnu la paternité. C'est une note divisée en deux parties : ce qu'il faut faire, alors là il se lâche, il n'y va pas avec le dos de la cuillère, et puis une deuxième partie, évidemment si l'on dit ce qu'il faut faire et qu'on le dit publiquement, on a une révolution. Donc voilà ce qu'il faut en revanche dire pour essayer de faire passer la pilule. Mais au fond, ce qu'il faut faire pour lui, c'est monter les frais d'inscription pour tout le monde à un niveau autour de 4 000 à 8 000 euros, voire 20 000 euros en grande école. Il faut, pour permettre cette hausse des frais d'inscription, commencer par le développement d'un système de crédits. Il va même plus loin en disant : « *Simplifions-nous la tâche, faisons des accords avec les grandes banques commerciales et faisons directement virer les fonds de la banque commerciale vers les universités, sans même que ça ait à passer par le*

compte de l'étudiant ». Cela est bien pensé. Et il faut construire une communication ad hoc et parler simplement ; on met en place des prêts pour favoriser « l'autonomie et l'émancipation des étudiants ». Donc les frais d'inscription avec des prêts, c'est une manière de favoriser l'autonomie des étudiants. Voilà un peu la logique qui est à l'œuvre et qui est évidemment, pour moi et mes coauteurs, assez peu convaincante.

[Temps = 22 minutes et 07 secondes]

3. Critique des logiques de marchandisation

3.1 La capitalisation : vecteur de financements ?

Quelle est, au fond, la logique qui anime les défenseurs des frais d'inscription ? Il y a une première logique qui est soi-disant une logique de bon sens ; avec les frais d'inscription, on va pouvoir mieux financer l'enseignement supérieur, mieux financer l'accueil des étudiants extra européens, parce qu'on va leur faire payer 3 000 et quelques euros. Cet argument ne tient pas la route. Il y a eu un événement assez hallucinant, il y a quelques mois, au moment où la Ministre expliquait cette logique de mettre en place des frais d'inscription pour mieux accueillir les étudiants. Elle renvoyait une lettre à tous les présidents d'université pour leur expliquer et leur réexpliquer la même chose, [et dans le même temps] les services de la même Ministre envoyaient une lettre aux directeurs généraux des services (DGS) en expliquant que toute la hausse de la masse salariale liée au fameux glissement vieillesse - technicité pourrait être compensée par l'utilisation des rentrées d'argent supplémentaires liées aux étudiants extracomunautaires.

Donc on voit bien qu'en fait cette idée que la hausse des frais d'inscription, la hausse de la participation des familles et des étudiants au financement de l'enseignement supérieur, ne se fait pas de manière additionnelle à un financement de l'État mais se fait parallèlement à un désengagement, systématiquement. On le constate à l'étranger, on le constatera en France. Et cette note du Ministère à l'intention des directeurs généraux de service le montre bien. On a une logique, à chaque fois qu'il y a une hausse de frais d'inscription, de désengagement de l'État, des dotations publiques. S'ajoute à cela le coût du marketing.

Si vous prenez l'exemple américain, c'est assez passionnant, il y a même un film, un documentaire, qui est sorti et s'appelle « Ivory Tower » qui le montre extrêmement bien. Dès lors qu'on est dans une logique où il faut récupérer des étudiants qui sont capables de payer, finalement la seule source de financement va être de trouver des catégories qui sont capables de payer. À ce moment-là, il faut aussi faire des investissements qui vont les attirer, faire de leurs années à l'université une réelle expérience. Vous avez l'Université du Missouri qui investit dans un énorme complexe (50 millions de dollars) pour créer une piscine à remous, etc. En matière d'efficacité pédagogique, on peut avoir quelques doutes.

Je n'étais pas là ce matin, je m'en excuse, j'étais pris, mais j'imagine que Pierre Courtioux⁴ a dû vous parler un tout petit peu des prêts à remboursement conditionnel. Il est vrai que ces prêts à remboursement conditionnel qui ont été mis en place en Angleterre donnent des résultats absolument calamiteux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous avez un taux de défaut sur ces prêts à remboursement conditionnel, donc garantis par l'État, qui est en train de monter vers les 40 %. Il faut voir que d'un côté, au moment où l'on augmente les frais d'inscription à 9 000 livres en Angleterre, on baisse de 80% la dotation publique sur la partie enseignement des universités en leur disant : « Vous vous payez sur ces frais d'inscription et on garantira des prêts de manière à ce que les étudiants puissent effectivement aller à l'université ». Les étudiants n'arrivent pas à rembourser une fois qu'ils sont sur le marché du travail. L'État doit payer, donc rembourser les banques, et le coût, pour l'État, de la garantie de ces prêts est à peu près équivalent, en tout cas pas très loin des économies que l'État a faites par ailleurs. Donc on aurait pu garder un système d'enseignement entièrement gratuit, sans prêt, sans endettement, sans cette logique-là, [mais] ça n'est pas ce qu'on a fait. Alors soit on considère que les fonctionnaires anglais sont particulièrement peu compétents, soit on considère qu'il y a une logique politique derrière ; je vous donnerai mon avis dans quelques instants.

Le premier argument qui est avancé : ce vecteur de financements ne marche pas. Il se trouve que les financements ne marchent pas. À Sciences Po, à Dauphine, ça marche parce que, pour l'instant, il n'y a pas eu de baisse de dotation et, de toute façon, Sciences Po et Dauphine accueillent énormément de gens de classe très favorisée donc qui pourront payer, comme [c'est le cas pour] un certain nombre de grandes écoles.

[Temps = 26 minutes et 20 secondes]

En revanche moi qui venais, avant d'aller à l'Université de Technologie de Compiègne, de l'Université Paris 13 qui se trouve à Villetaneuse, vous n'imaginez même pas ce qu'on pourra lever là-bas comme frais d'inscription. [Là, il s'agissait de] la question du financement.

3.2 La capitalisation : vecteur d'équité ?

Sur la question de l'équité, si l'on considère l'équité à la fois comme un mélange d'égalité des chances, (c'est-à-dire d'accès à un minimum de ressources), d'équité contributive (c'est-à-dire de participation de tous, d'efforts similaires de tous, au financement de l'enseignement supérieur) et de liberté positive (c'est-à-dire une situation dans laquelle les individus de différents milieux sociaux pourraient avoir aspiré aux mêmes diplômes, aux mêmes ambitions), si l'on définit l'équité comme cela, dans quelle mesure les frais d'inscription seraient un vecteur d'équité ? Il y a un argument qui serait considéré comme l'argument de gauche en faveur des frais d'inscription, c'est dire que les classes sociales favorisées sont surreprésentées à l'université, encore plus dans les grandes écoles, donc pourquoi est-ce que l'ensemble du pays paierait pour ces étudiants favorisés ? Cet argument,

⁴ Intervention disponible à l'adresse : <http://www.centre-dalembert.universite-paris-saclay.fr/2019-la-selection-dans-le-monde-academique-pratiques-imaginaire-et-rationalite/>

à mon avis, ne tient pas, d'abord parce qu'on ne tient pas compte du tout des rendements sociaux de l'éducation ; l'éducation n'est pas que du capital humain qui va déboucher sur des résultats économiques tangibles en termes monétaires, mais il faut aussi mesurer à quel point la mise en place de frais d'inscription va accroître ces inégalités.

À partir du moment où vous mettez en place des frais d'inscription, ce que je viens de vous dire sur [l'Université Paris 13 – Université Sorbonne Paris Nord à] Villetaneuse par rapport à Sciences Po va s'accroître encore davantage. Si vous avez moins d'argent à [l'Université Paris 13 – Université Sorbonne Paris Nord à] Villetaneuse et plus d'argent à Sciences Po ou à Dauphine, vous n'allez pas du tout résoudre votre système d'équité. Ça n'est pas en ayant un système localisé de frais d'inscription, sans aucune péréquation, que ça pourrait marcher.

Pour l'anecdote, j'avais rencontré l'un des actuels vice-présidents de Dauphine [Université Paris Dauphine – PSL] (il n'était pas vice-président à l'époque), qui était évidemment complètement défavorable aux frais d'inscription mais qui néanmoins [considérait qu'il fallait] bien s'y mettre, et qui, après l'avoir un peu poussé dans ses retranchements [me disait] qu'il serait tout à fait pour qu'il y ait une péréquation entre les établissements. Je lui avais dit, à l'époque, qu'on pourrait organiser une réunion à trois, avec Laurent Batsch qui était à l'époque le président de [l'Université Paris-] Dauphine, pour en parler. Malgré mes quelques relances, j'attends toujours que cette réunion s'organise. Je pense que sur les questions d'équité, à part un impôt progressif national, on n'y arriverait évidemment pas, je pourrai y revenir.

[Temps = 29 minutes et 01 secondes]

3.3. La capitalisation : vecteur d'efficience ?

Puisque le thème de cette conférence, de cette présentation, du titre qu'on m'avait donné est « Financements, outils de sélections ou d'émancipation ? », je voudrais arriver vers le troisième argument qui est avancé au sein de la littérature. Les frais d'inscription seraient un vecteur d'efficience. Pourquoi d'efficience ? Pour trois raisons :

Première raison, si vous mettez en place des frais d'inscription, l'étudiant rationnel, bien informé, que tout bon économiste connaît très bien, cet étudiant rationnel va regarder ce que va lui rapporter les études tout au long de sa vie parce qu'il aura un salaire supérieur, étant passé par l'enseignement supérieur, et ce que lui coûtent ses études. Si ce que ça lui rapporte est supérieur à ce que ça lui coûte, il a intérêt à faire des études, sinon il n'y a pas intérêt.

C'est le raisonnement de l'économie néoclassique sur ce sujet. Donc si on met en place des frais d'inscription, l'étudiant qui sait qu'il est doué ou qui sait au contraire qu'il n'est pas doué, va choisir de rentrer ou non dans l'enseignement supérieur. S'il est doué, il va vraiment bénéficier de l'enseignement supérieur et aura un très gros salaire, s'il n'est pas doué, il se dit qu'à la fin, il n'en tirera pas un salaire plus élevé que s'il n'avait pas fait d'études. Donc, il ne va pas faire d'études.

En gros, on délègue à l'étudiant le choix de s'auto-sélectionner. Il s'agit là d'une manière d'envisager les frais d'inscription.

L'autre élément est l'efficience plutôt productive. Tout à l'heure, je vous l'ai dit, vous allez faire plus d'efforts si vous payez des frais d'inscription. Ce qui suppose d'ailleurs, inversement, que les Polytechniciens ne doivent faire aucun effort puisqu'ils sont carrément payés, eux.

Et également une efficience dynamique : vous allez être obligé de vous adapter, dans le temps, au changement. Les universités vont faire des efforts mais des efforts aussi dans le temps d'adaptation.

Là aussi pour l'anecdote, tous ces éléments sont ceux qui nous ont fait, avec Hugo [Harari-Kermadec], nous lancer dans des recherches sur l'enseignement supérieur, puisque le premier papier que j'ai lu en 2007-2008, après les réformes Péresse, était justement un article de Robert Gary-Bobo et d'Alain Trannoy qui disait exactement cela⁵. Donc j'ai commencé à lire des articles en me disant : « Mais franchement que disent les économistes sur ce sujet qui est l'objet de réformes en ce moment ? » et quand j'ai lu cela, le papier évidemment m'est tombé des mains. Je me suis dit qu'il fallait quand même qu'on fasse quelque chose. On s'est amusé un petit peu avec ce papier et on a essayé de faire le même petit modèle, selon moi n'ayant pas beaucoup d'intérêt, mais on a dit simplement : « Peut-être n'y a-t-il pas qu'une seule classe sociale ? Les individus ne sont pas tous les mêmes. » Imaginons qu'il y ait deux classes sociales et qu'il y en ait une qui soit plutôt défavorisée et que le fait d'être défavorisée se caractérise par une capacité moindre d'évaluer ses propres capacités, dans ces cas-là, forcément, vous avez décidé de ne pas rentrer dans l'enseignement supérieur et donc vos frais d'inscription auront éliminé tout un tas de personnes très méritantes qui auraient mérité d'aller dans l'enseignement supérieur. Évidemment ça faisait tomber tout l'argumentaire de leur article.

Dans un premier temps, on l'avait envoyé exactement à la même revue "*The Journal of European Economic Association*", une revue très prestigieuse qui nous avait répondu qu'elle n'était pas une revue de débats. À une époque, les revues d'économie étaient aussi des revues de débats mais là visiblement pas du tout. C'était pourtant un vrai article scientifique qui a été accepté dans une autre très bonne revue⁶.

Le lien est évidemment aussi contestable entre financement individualisé et effort, comme je l'ai dit. Ce n'est pas parce qu'on paye davantage qu'on est forcément plus efficace et qu'on fait plus d'efforts. Cela conduit à des effets de polarisation dont on peut redouter un certain nombre d'effets négatifs, à des dépenses de marketing, etc.

⁵ Robert J. Gary-Bobo and Alain Trannoy (2008), "Efficient Tuition Fees and Examinations", *Journal of the European Economic Association*, vol. 6, pp 1211-1243.

⁶ L Moulin, D Flacher, H Harari-Kermadec - Tuition fees and social segregation: lessons from a natural experiment at the University of Paris 9-Dauphine Applied Economics, V.48, issue 40, pages 3861-3876, 2016.

Je vous disais, au fond, que dans l'analyse, si les frais d'inscription ne sont ni efficaces pour récupérer des fonds, ni équitables, ni efficaces, pourquoi les met-on en place? Et s'ils coûtent finalement plus cher, ou aussi cher, à l'État que d'avoir une éducation publique, notre thèse est que la seule explication qui tienne est que les étudiants surendettés sortant sur le marché du travail sont obligés d'accepter gentiment ce qu'on leur demande de faire. [Il s'agit] de notre thèse à l'issue de l'ensemble de ces travaux et [après] avoir tourné un peu tout dans tous les sens.

[Temps = 33 minutes et 23 secondes]

4 Perspectives pour un enseignement gratuit et émancipateur : une éducation par répartition

Je vais sauter quelques transparents pour arriver aux perspectives. Face à ce modèle qui est en train de se développer et d'aspirer un certain nombre de pays qu'on avait qualifiés de conservateurs vers le modèle libéral qu'on pourrait qualifier d'éducation par capitalisation, nous pensons qu'on pourrait envisager un modèle beaucoup plus émancipateur qui serait un modèle d'éducation par répartition. Les termes ne sont pas choisis au hasard. Ce système d'éducation par répartition serait un système d'éducation sans frais d'inscription, avec d'une part un volet services publics, un financement public des universités par l'impôt, et un volet protection sociale donc financé par des cotisations sociales, une allocation universelle d'autonomie, qui permettrait aux étudiants de réaliser leurs études dans de bonnes conditions en échange d'une participation, évidemment, au financement de ce système lorsqu'ils sont dans la vie active.

[Temps = 34 minutes et 23 secondes]

4.1 Un volet « service public »

Comment détermine-t-on ce système, ce volet public de l'enseignement supérieur ? On considère qu'il y a un écart, aujourd'hui, de dépenses publiques par exemple entre les classes préparatoires et les licences qui est de l'ordre de 5 000 euros par étudiant et par an. Donc imaginons qu'on rajoute 5 000 euros par an et par étudiant pour chaque étudiant en licence. Il y a donc cinq milliards d'euros à financer dans ce cas — je passe vite, j'ai pris trop de temps sur le début —.

4.2 Un volet « protection sociale »

Sur le volet protection sociale, on propose que l'allocation universelle d'autonomie soit accordée sans condition, à tous les étudiants et à toutes les étudiantes qui sont dans l'enseignement supérieur ; [elle] couvrirait l'ensemble de leurs dépenses courantes et dépendrait [uniquement] du fait que les étudiants habitent ou non chez leurs parents. Le financement serait assuré par la solidarité intergénérationnelle à travers une nouvelle branche de la sécurité sociale.

L'idée est donc assez simple ; les générations qui travaillent paieraient à la fois pour la génération qui les précède, pour les retraites, et pour la génération qui les suit à travers ce mécanisme d'allocation universelle d'autonomie qui n'est pas un fantasme absolu puisque c'est finalement ce qui existe, d'une certaine manière, au Danemark avec les 800 euros de bourse que les étudiants reçoivent par an.

Si l'on compare ces deux systèmes, vous avez le système d'éducation par capitalisation ; vous prenez un prêt à la banque, vous payez votre université, et une fois que vous travaillez, vous remboursez la banque. Dans l'autre cas, vous avez un système dans lequel vous avez une branche de la sécurité sociale et l'État ; l'État finance les universités, la sécurité sociale finance les étudiants [par] l'allocation universelle d'autonomie, et ensuite chacun paye des cotisations sociales et des impôts pour financer le système.

[Temps = 36 minutes et 19 secondes]

4.3 Vecteur de financement de l'ES

On a [rédigé] un article pour développer que ce type de système serait plus équitable, plus efficace et capable évidemment de financer l'enseignement supérieur. On calcule le coût précis, la manière dont ça pourrait être financé, — je vous passe tout ça c'est un peu trop long —. Pour vous donner une idée, le montant de cette allocation universelle d'autonomie serait de 1 000 euros par étudiant et par mois pour les étudiants qui n'habitent pas chez leurs parents, 600 euros sinon.

[Temps = 36 minutes et 56 secondes]

4.4 Quel financement ?

[Il s'agit là] d'un véritable choix de société puisque le coût de cette mesure, pas totalement délirant mais quand même très important, est de 19 milliards. Pour rappel, le CICE [Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi], c'est 20 milliards, le crédit d'impôt recherche, 6 milliards, donc ce sont des sommes qui ne sont pas non plus totalement délirantes quand on y réfléchit, mais c'est réellement un choix de société. Cela pourrait par exemple se faire en montant le taux de cotisations de la branche famille de la sécurité sociale de 5,4 à 8,5, ça donne un ordre de grandeur. Vous montez de 3 points le taux de cotisations patronales sur la branche famille et vous financez cette allocation universelle d'autonomie.

[Temps = 37 minutes et 41 secondes]

5. Conclusion

J'en arrive à la conclusion. J'ai essayé de vous montrer qu'il y avait une tendance lourde, aujourd'hui, de développement des logiques marchandes à l'université, et notamment en France, qui passe d'abord, et en premier lieu, et c'est pour ça que la résistance sur ce sujet est cruciale, par les frais d'inscription à l'université, et que pourtant la mise en place de cette tarification des études ne permet ni d'accroître

durablement les ressources des universités, ni de favoriser l'équité, ni même de rendre le système plus efficient.

Les expériences étrangères montrent que ça conduit surtout à un surendettement massif, sans réel impact positif sur les finances publiques ou pour l'éducation en général. Il y a probablement l'opportunité, même si aujourd'hui, politiquement, cela semble assez compliqué, d'envisager un autre modèle qui ne soit pas un modèle d'éducation par capitalisation mais un modèle d'éducation par répartition.

[Temps = 38 minutes et 37 secondes]

Je vous remercie.

Transcription réalisée par Véronique Luec et Julien Gargani.

CENTRE D'ALEMBERT

Centre Interdisciplinaire d'Étude de l'Évolution des Idées, des Sciences et des Techniques

Bâtiment 407 - 91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01.69.15.61.90

Courriel : centre.dalembert@universite-paris-saclay.fr

Web : <http://www.centre-dalembert.universite-paris-saclay.fr>

